

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 4 janvier 2010 portant homologation de la décision n° 2009-DC-0155 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents gazeux des installations nucléaires de base n°s 18, 35, 40, 49, 50, 72, 77 et 101 exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de Saclay, situé sur les territoires des communes de Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle (département de l'Essonne) (rectificatif)

NOR : DEVP1000045Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 2010, édition électronique, texte n° 9, et édition papier, page 724, à l'annexe à la décision, section 2, article 2 (1),

Au lieu de :

INSTALLATION (n° INB)	N° ÉMISSAIRE	LIMITES ANNUELLES EN GBq				
		<sup>14</sup> C	<sup>3</sup> H	Iodes	Gaz rares	Autres émetteurs β et γ
50	E2		5,0.10 <sup>-3</sup>	0,10	2,0.10 <sup>4</sup>	1,0.10 <sup>-2</sup>
	E4					

Lire :

INSTALLATION (n° INB)	N° ÉMISSAIRE	LIMITES ANNUELLES EN GBq				
		<sup>14</sup> C	<sup>3</sup> H	Iodes	Gaz rares	Autres émetteurs β et γ
50	E2		5,0.10 <sup>3</sup>	0,10	2,0.10 <sup>4</sup>	1,0.10 <sup>-2</sup>
	E4					

Au 2, dans le titre du tableau,

Au lieu de :

INSTALLATION (n° INB)	N° ÉMISSAIRE	LIMITES ANNUELLES EN GBq				
		<sup>14</sup> C	<sup>3</sup> H	Iodes	Gaz rares	Autres émetteurs β et γ

Lire :

INSTALLATION (n° INB)	N° ÉMISSAIRE	LIMITES MENSUELLES EN GBq				
		<sup>14</sup> C	<sup>3</sup> H	Iodes	Gaz rares	Autres émetteurs β et γ

Page 725, article 3 (1),

Au lieu de :

PARAMÈTRE	CONCENTRATION VOLUMIQUE	FLUX ANNUEL
NH <sup>3</sup>	50 mg par m <sup>3</sup>	250 kg

Lire :

PARAMÈTRE	CONCENTRATION VOLUMIQUE	FLUX ANNUEL
NH <sub>3</sub>	50 mg par m <sup>3</sup>	250 kg